

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-DN75

présenté par

M. Giletti, rapporteur, M. Jacobelli, M. Girard, M. Rancoule, M. Gonzalez, M. Taverne,
Mme Colombier, M. Berteloot, M. Boccaletti, Mme Martinez et Mme Lelouis

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	200 000 000
<i>dont titre 2 (ligne nouvelle)</i>	0	100 000 000
Préparation et emploi des forces	200 000 000	0
<i>dont titre 2 (ligne nouvelle)</i>	100 000 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement d'appel.

Le PLF prévoit la poursuite de la montée en puissance du commandement de l'espace avec l'exploitation des nouveaux effecteurs spatiaux CERES et SYRACUSE 4A. Or, le retex mené sur l'exercice Orion alertait sur les enjeux liés à la gestion des flux satellitaires, laquelle nécessite la mise en oeuvre de moyens très conséquents.

Les programmes de renseignement d'origine spatiale Celeste (successeur de Ceres pour le renseignement électromagnétique) et Iris (successeur de CSO pour le renseignement image) doivent être confortés. Le lancement des études du système Syracuse V paraît en outre essentiel pour préserver notre souveraineté en matière de télécommunication militaire, incluant les transmissions nucléaires. Enfin, le programme de maîtrise de l'espace Ares doit être accéléré au regard de l'évolution des menaces qui pèsent sur nos satellites dans ce milieu. Dans ce cadre, la mise en place d'un véritable centre de commandement (C2) opérationnel de l'espace intégré avec les centres de commandement Air paraît indispensable.

Pour ce faire, des efforts financiers rapides et conséquents doivent être mobilisés dès maintenant afin que la France conserve son rang de puissance spatiale et reste dans la course. de rester dans la course. Pourtant, au vu des difficultés constatés sur Ariane 6 et des enjeux liés à l'utilisation de nos capacités satellitaires dans un cadre opérationnel, il est primordial de revoir à la hausse le budget alloué à cette perspective.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 200 000 000 euros pour l'action n°04 : "Préparation des forces aériennes" du programme n°178 : « E des forces" et, **pour les besoins de la recevabilité financière**, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n°08: "Relations internationales et diplomatie de défense" du programme n°144 : « Environnement et prospective de la politique de défense ». **En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.**